Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 29 (1992)

Heft: 1094

Artikel: Augmentation du prix de l'essence : la bonne direction

Autor: Imhof, Pierre

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1022016

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DROIT DE TIMBRE

Ultra technique, ultra politique

Qui sait ce que signifie un «oui» ou un «non» du peuple ? La droite croit savoir...

(ag) Qui, avec compétence, peut disserter sur les émissions de titres, les transactions de papiers-valeurs ? Quelques spécialistes des opérations bancaires. Ils

Sur ce sujet ingrat les citoyens suisses auront droit pourtant à une grande dramaturgie, jouée dans de somptueux décors publicitaires; des pères nobles réciteront leur tirade sur l'emploi, l'Europe, la compétitivité nationale. Ah! comme le bonheur de la tendre Helvétie est cher à leur cœur.

Mais les banques organisatrices du

AUGMENTATION DU PRIX DE L'ESSENCE

La bonne direction

(pi) Augmenter le prix de l'essence de 25 centimes, c'est remettre les carburants au niveau 1985. Souvenez-vous: les prix affichés à la colonne pouvaient monter jusqu'à 1 franc 40 alors que la sans plomb, aujourd'hui, ne dépasse pas 1 franc 10... Mais en sept ans, les revenus des automobilistes ont augmenté, comme les prix des transports publics.

D'un point de vue économique et au nom de la cohérence de notre politique des transports, l'augmentation n'est pas seulement justifiée, elle est insuffisante: alors que l'on demande aux transports publics de réduire leurs déficits et d'augmenter leurs tarifs, on se contente, pour la voiture, d'une remise à niveau. Difficile ensuite de persuader les automobilistes de prendre le train... Quant aux recettes supplémentaires qu'apporteront ces 25 centimes, elles ne feront que compenser une partie des coûts externes du trafic routier qui continuent d'être pris en charge par la collectivité. Ceux qui aujourd'hui dénoncent cette augmentation seraient évidemment plus crédibles s'ils ne s'étaient pas constamment opposés au développement d'une méthode rigoureuse de calcul pour connaître ces fameux coûts externes. Ce sont les bases mêmes d'une économie de marché que chacun paie les coûts dont il est responsable, sans quoi il y a distorsion de concurrence. Quant à ceux qui parviennent à rester

sérieux en réclamant d'un côté la suppression de l'Impôt fédéral direct et en s'opposant de l'autre à cette augmentation d'un impôt à la consommation, il faut leur reconnaître de sérieux talents d'équilibriste.

Reste la manière. Il y a bien évidemment plusieurs années que l'essence devrait coûter plus cher. Mais il a fallu attendre d'avoir la corde au cou pour que la mesure soit proposée en procédure d'urgence. Et il est probable qu'elle n'aurait guère rencontré d'échos favorables durant les années de vaches grasses. Compte tenu de la situation, la clause d'urgence se défend. Elle aura au moins l'avantage de faire voter les Suisses en connaissance de cause. Ils auront

eu l'occasion, avant la votation, de faire quelques pleins au nouveau prix. Et ils pourront compenser cette augmentation en s'intéressant, au prochain Salon de l'auto, à la consommation de leur future voiture. Dont, soit dit en passant, le prix a augmenté de 13,7 points depuis décembre 1987. On ne se souvient pas avoir entendu Walter Frey, conseiller national UDC et importateur de voitures, s'en plaindre à aucun moment.

spectacle doivent aussi faire oublier leurs exceptionnels bénéfices de 1991 (les banques commerciales du moins, mais ce sont elles qui sont avant tout concernées par le droit de timbre). La hausse des taux hypothécaires déforme leur image, si bien que le slogan «ce qui est bon pour les banques est bon pour la Suisse» a de la peine à passer.

Ce qui rendra le débat plus irréel encore, outre le décalage entre la technicité et la transposition grand public, c'est que ce sujet avait été résolu dans le cadre du paquet financier rejeté par le peuple et qu'aujourd'hui encore il y a accord général pour entrer en matière

sur le sujet.

Pourquoi donc y a-t-il eu référendum du parti socialiste et de l'Union syndicale? Et, si l'on peut qualifier son ton, un référendum de protestation et d'indignation, ressenties même par ceux qui ont le pied marin dans les roulis politiques.

Il y a d'abord eu la manière. Le paquet fiscal était, après le vote du peuple, mort, mais si l'on peut dire pas encore enterré. Si bien que, par voie de motions impératives déposées par la droite, les Chambres fédérales qui, sur le sujet bancaire, ont toujours fait preuve de servilité, demandaient que la révision du droit de timbre soit traitée pour ellemême, immédiatement. Le «non» populaire ne concernait pas ce point particulier. Ah! comme il est commode de savoir lire les intentions de vote. Les textes étaient prêts, il n'y avait qu'à les imposer au Département des finances. Ce fut fait en un tournemain, dans une concertation limitée aux seuls partis de droite, décidés à démontrer qui gouverne. Mais en réactivant cette seule donnée la droite a évacué ce qui faisait l'objet d'un compromis accepté par elle: les compensations financières.

On rappellera qu'il était prévu d'introduire un impôt proportionnel sur le bénéfice des sociétés anonymes. Le système en vigueur, qui tient compte du rapport entre le capital et le bénéfice, avantage les banques, tenues, en vertu de la loi qui les concerne, d'avoir de considérables fonds propres. Malgré des bénéfices records, elles ne sont pas imposées au taux maximum. La solution était élégante. Les banques payaient (partiellement) par une imposition plus juste leur neuve liberté de manœuvre. Le défi de la révision imposée par les Chambres fut l'oubli de cette compensation. L'allégement sera gratuit.

Le référendum est-il dans ces circonstances plus qu'un défoulement, une

Indice suisse des prix à la consommation

Date	12.82	12.87	6.92
Essence	100	73,9	84,6
Voitures neuves	100	113,5	127,2
Billets de train	100	113,4	150,1
Indice général	100	110,6	134,2
Source: Office fédéral de la statistique/La Vie économique			